



PRIMATURE
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL
(MCA-SENEGAL)

AVENANT N° 2 SUR CONTRAT POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DE SECURISATION FONCIERE

Marché N° : MCA-S/DFRII2013/003 MCA SENEGAL signé le 30 Janvier 2013

Titulaire : Groupement FIT CONSEIL - SONED AFRIQUE - CIRAD

Date souscription Avenant N°1: 01 Aout 2014

Date souscription Avenant N°2:

Montant initial : 1 751 701 979 FCFA HT

Montant Avenant N°1 133 815 339 FCFA HT

Montant Avenant N°2 694 471 975 FCFA HT

Montant Total 2 579 989 293 FCFA HT

Délai initial : 24 mois

Prolongation 5,5 mois

Délai total : 29,5 mois

Février 2015

AVENANT N °2

ENTRE

La Millenium Challenge Account –Sénégal (MCA-SENEGAL) Route de Ngor X Hôtel Ngor Diarama, BP 45002 Dakar Fann, Tél. +221 33 869 1665, Fax. +221 33 8203648 - Email: info@mcasenegal.org, représentée par son Directeur Général, Monsieur Papa Modou NDIAYE, Ci-après désigné « L'Entité MCA »,

D'une part,

&

Le Groupement FIT CONSEIL - SONED AFRIQUE - CIRAD, dont le Représentant Mandaté est FIT CONSEIL, route de Gachet BP 10 703 - F - 44 307 Nantes Cedex 3 Tél. : +33(0) 2 40 68 54 52, Fax.: +33(0)251 135660 Email: nantes@fit-conseil.fr; représenté par son Administrateur, Monsieur Eric THALGOTT,

ci-après désigné « Le Consultant »,

d'autre part.

Les documents de Contrat sont :

- Le contrat initial MCA-S/DFRI/2012/068 MCA SENEGAL signé le 30 Janvier 2013 entre le Millenium Challenge Account-Sénégal et le Groupement FIT CONSEILS / SONED-Afrique/CIRAD,
- L'avenant N°1 au contrat initial signé le 01 Aout 2014 entre le Millenium Challenge Account-Sénégal et le Groupement FIT CONSEILS / SONED- Afrique/CIRAD,
- Le présent avenant N°2 incluant le mémorandum de MCA-Sénégal indiqué en Annexe 1

Ces trois (3) documents constituent le contrat MCA-S/DFRI/2012/068 MCA SENEGAL, signé le 30 Janvier 2013 entre le Millennium Challenge Account-Sénégal et le Groupement FIT Conseils / SONED-Afrique/CIRAD.

Objet et Consistance de l'Avenant:

Le présent Avenant N°2 a pour objet de modifier les Termes de Référence du contrat, le montant du contrat incluant les avenants N°1 et 2, les livrables et les modalités de paiement tenant compte de l'extension de temps de 5,5 mois des experts clefs et non clefs selon les modalités prévues à l'Annexe E – du Contrat de service de consultant pour la mise en œuvre des activités de sécurisation foncière.

Toutes les modalités et conditions du contrat initial restent inchangées et sont applicables à cet avenant, à l'exception des clauses suivantes qui sont complétées et/ou modifiées:

CGC 6.1 : Prix du marché

Annexe A : Description des Services

Annexe C : Professionnels Clés et Consultants Sous-traitants

CGC 6.1 : Prix du marché:

Nouveau texte qui modifie le texte existant à l'article CGC 6.1

Le montant total du Contrat initial, des Avenant 1 et 2 est de **2 579 989 293 FCFA** Hors Taxes - deux milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Francs CFA comprenant :

- **Un Milliard Sept Cent Cinquante et Un millions Sept Cent Un Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf Francs CFA** Hors Taxes (**1 751 701 979 FCFA**) correspondant au montant du marché initial et
- **Cent Trente Trois Millions Huit Cent Quinze Mille trois cent trente-neuf Francs CFA** Hors Taxes (**133 815 339 FCFA**) correspondant au montant de l'Avenant 1
- **Six cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent soixante-onze mille neuf -cent-soixante-quinze Francs CFA** Hors Taxes (**694 471 975 FCFA**) correspondant au montant du présent avenant n°2.

Les pourcentages de paiement s'élèvent respectivement à 57.5 % pour le compte de FIT CONSEIL et 42.5 % pour le compte de SONED AFRIQUE.

Les coordonnées bancaires du consultant sont les suivantes:

A. Ajouter à l'alinéa deuxième de la clause 6.1 ce qui suit :

- **Pour FIT Conseil 57,5% (399 321 385,63 FCFA HT)** – (trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-trois FCFA HT), sur le compte suivant ouvert au nom de **FIT Conseil** à :

Banque: Société Général des Banques Sénégal (SGBS)

Code guichet : 01005

No. Compte : 0560 157 409/6

IBAN : SN 25011

SWIFT : SGSNSNDA

RIB : 81

Pour SONED Afrique 42,50% (295 150 589,38 FCFA HT) – (deux cent quatre-vingt-quinze millions cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule trente-huit FCA HT) sur le compte suivant ouvert au nom de Soned Afrique à :

Banque : ECOBANK SENEGAL
Km 5 Avenue Cheikh Anta DIOP - B.P. 9095 CD - Dakar, Sénégal
Code IBAN : SN094
Code guichet : 01001
N° de Compte : 121000404501
CLE RIB : 55

Définition des livrables

Les livrables prendront la forme de cinq (5) rapports d'activités mensuels et d'un (1) rapport final.

Ces rapports devront fournir l'ensemble des éléments permettant d'apprécier et de vérifier la bonne conduite de l'ensemble des activités de l'avenant N°2.

Ils comprendront :

- Un tableau de bord par activité permettant de visualiser la progression des tâches, accompagné d'une rapide analyse de leur déroulement.
- Une description du niveau de mobilisation des personnels clés et non clés du mois écoulé et du mois à venir, avec des indications précises concernant le niveau d'effort ;
- Un résumé des activités du mois écoulé et des activités prévus pour le mois à venir ;
- Les difficultés en cours (internes ou externes au Consultant) susceptibles d'entraver la progression de sa mission et mesures à prendre ;
- Le Plan de travail du mois suivant (démarche, étapes intermédiaires, pré-requis, tâches, niveau d'effort et chronogramme).

Un rapport final sera fourni.

Il comprendra notamment :

- Un résumé de l'intervention dans le cadre de l'avenant 2 : activités menées et résultats obtenus;
- Éléments d'évaluation et de capitalisation de l'ensemble des activités et recommandations pour des interventions ultérieures du même type.

La validation des rapports mensuels et du rapport final suivra la procédure suivante :

- Les rapports seront soumis chaque fin de mois à MCA-S au plus tard le dernier jour du mois pour approbation
- Le retour de MCA-S est fait une semaine au maximum à compter de la date de soumission.
- Le rapport est considéré comme validé si aucun retour n'est transmis au Groupement au-delà d'une semaine calendaire à la date de la soumission.

Calendrier des livrables et des Paiements

Les rapports seront soumis à chaque fin du mois par le chef de mission à MCA-S.

La liste des livrables à fournir est présentée dans le tableau qui suit :

Numéro	Intitulé	Date (par rapport à date de notification de l'ordre de service de l'avenant N°2)
Avt2 - 1.01	Rapport mensuel mois 1	1 mois – 12 Mars 2015
Avt2 - 1.02	Rapport mensuel mois 2	2 mois - 12 Avril 2015
Avt2 - 1.03	Rapport mensuel mois 3	3 mois – 12 Mai 2015
Avt2 - 1.04	Rapport mensuel mois 4	4 mois – 12 Juin 2015
Avt2- 1.05	Rapport mensuel mois 5	5 mois – 12 Juillet 2015
Avt2 - 1.06	Rapport Final	5,5 mois – fin Juillet 2015

Modalités de paiement

Les Paiements seront réalisés conformément aux règles et dates indiquées au Contrat Principal, selon les modalités exposées dans le tableau ci-joint

LTS02-Avenant N°2							
Activité	Livrable	Rapport	Libellé	Cefs de payement proposé	Montant Total Avenant N°2 FCFA	Montant FIT Conseil Avenant N°2 (57,5%) FCFA	Montant SONED Avenant N°2 (42,50%) FCFA
1	Avt2 - 1.01	1	Rapport mensuel mois 1	20%	138 894 395,00	79 864 277,13	59 030 117,88
1	Avt2 - 1.02	2	Rapport mensuel mois 2	15%	104 170 796,25	59 898 207,84	44 272 588,41
1	Avt2 - 1.03	3	Rapport mensuel mois 3	15%	104 170 796,25	59 898 207,84	44 272 588,41
1	Avt2 - 1.04	4	Rapport mensuel mois 4	15%	104 170 796,25	59 898 207,84	44 272 588,41
1	Avt2 - 1.05	5	Rapport mensuel mois 5	15%	104 170 796,25	59 898 207,84	44 272 588,41
1	Avt2 - 1.06	6	Rapport Final	20%	138 894 395,00	79 864 277,13	59 030 117,88
Montant Total					694 471 975,00	399 321 385,63	295 150 589,38

Annexe A : Description des Services

Les services visés par cet avenant s'inscrivent dans le prolongement des activités ci-dessous, la prolongation pendant 5,5 mois des équipes du Groupement FIT/ Soned Afrique/ CIRAD, ainsi que leur renforcement pour les activités 2 et 4.

1- Appui aux organisations des producteurs à Ngalenka (Podor)

- Suivi de la structuration des GIE de Ngallenka, analyse de l'organisation des GIE et des changements dans la composition des GIE et la tenure foncière des parcelles attribuées.
- Suivi deuxième campagne et préparation troisième campagne, notamment appui au crédit.

2- Formalisation foncière : Appui à la réorganisation foncière et à la délivrance des titres Delta et Podor

- Etat des lieux de la formalisation foncière durant le contrat de base LTS02 et son avenant 1 et estimation des parcelles formalisées et des demandes non traitées ;
- Poursuite de la procédure de formalisation foncière pour atteindre les 3500 titres dans le Delta et faire aboutir les demandes non encore traitées jusqu'à l'affectation et à l'installation ;
- Assister les CL pour prendre en charge les nouvelles demandes ;

3- Mise en application et vulgarisation des outils de sécurisation foncière : POAS et CDI

- Suivi redynamisation des commissions de zone POAS et commissions de gestion des conflits (appui à la tenue de réunions mensuelles et au déroulement de leurs activités) ;
- Suivi du marquage et pérennisation des panneaux et arbres reboisés: remplacement panneaux défaillants, remplacement arbres, etc ;
- Propositions d'activités et suivi de leur mise en œuvre pour la pérennisation des commissions de zones et des commissions de gestion des conflits ;
- Prise en charge des frais de fonctionnement de l'animation des POAS par les 5 animateurs POAS ;
- Définir les articulations possibles entre l'activité 3 et 2 ainsi que les axes de pérennisation et de durabilité.

4- Gestion et mise en application du SIF

- Appui-garantie et assistance technique aux utilisateurs du SIF et pour la mise à jour du logiciel SIF 3 jours par mois/CL et en cas de besoins (bugs, dysfonctionnement du SIF) ;
- Redynamisation du comité technique de suivi du SIF et encadrement de la SAED et des services techniques pour la mise à jour du logiciel SIF.

5- Institutionnalisation et capitalisation des outils fonciers

- Augmentation des rencontres avec les acteurs du niveau national et local dans le cadre de l'institutionnalisation et de la vulgarisation (intégrer le CNRF dans le processus) ;

- Lien avec la réforme foncière : proposition des outils, disposition et procédures foncière à intégrer dans la Loi sur la réforme foncière et organiser des ateliers de vulgarisation avec le CNRF.

Annexe C : Professionnels Clés et Consultants Sous-traitants

Les modifications concernent le taux d'effort des experts clé suivants :

- L'expert SIG Sénior, Franck Yves DABIN (23,5 Hommes x Mois)
- Le Spécialiste du Foncier, Aziz SOW (23,5 Hommes x Mois)
- Le Sociologue, Seydou CAMARA (23,5 Hommes x Mois)
- Le spécialiste POAS, Omar FEDIORE (23,5 Hommes x Mois)
- Le Spécialiste en Communication, Mokhtar KANE (23,5 Hommes x Mois)
- Le Spécialiste Genre, Nogaye Gueye GAYE (23,5 Hommes x Mois)

En conséquence de quoi les équipes du groupement FIT/ Soned Afrique/ CIRAD, seront mobilisées selon les modalités suivantes :

Type	Personnel		Nombre de mois supplémentaires		
	Activités	fonction	Personnel	Siège	Terrain
GP*	Directeur de Projet	Eric THALGOTT	0,27	0,45	0,73
GP	Directeur de Projet	Mazide NDIAYE	0,45	0,45	0,91
GP	Coordonnateur FIT	Jean-Philippe LESTANG	0,55	0,45	1,00
GP	Chef de mission	Yazon GNOUMOU		5,50	5,50
Act 4	Expert SIG Senior	Frank Yves DABIN		5,50	5,50
Act 3	Spécialiste PAOS	Omar FEDIORE	1,50	4,00	5,50
Act 2	Spécialiste Foncier	Aziz SOW	1,50	4,00	5,50
Act 4	Assistante SIF	Marieme Kane	-	3,00	3,00
Act 2	Spécialiste Communication	Communication	1,50	4,00	5,50
Act 1	Sociologue	Seydou CAMARA	1,50	4,00	5,50
Act 4	Expert SIG Junior	Papa Ahmadou SOW	1,50	4,00	5,50
Act 3	Animateurs POASS	7 Animateurs		26,36	26,36
Act 2	Coord Stagiaire	1 Coordonnateur		4,00	4,00
Act 2	Stagiaire	19 Stagiaires (Etape 1) puis 12 (étape 2)		63,27	63,27
Act 2	Stagiaire SIF	2 Renfort SIF (Etape 1&2)	8,00		8,00
Act 4	Développeurs SIF	Développeurs SIF	1,59		1,59
Act 2	Socio Genre	Nogaye GAYE	1,50	4,00	5,50
GP	Logisticien	Mamadou SOW	1,50	4,00	5,50
GP	Chauffeurs	20 M/H sur la formalisation & 22 H/M sur la continuité du LTS02	4,20	37,80	42,00
*GP = Gestion de projet					
Total Général			26	175	200

Pour le **MILLÉNIUM ACCOUNT SÉNÉGAL**

Signature

Nom

Pour le **Fit Conseil**

Signature

Nom

Pour **Soned Afrique**

Signature

Nom

Pour le **CIRAD**

Signature

Nom

ANNEXE I

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

PRIMATURE



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SÉNÉGAL
(MCA-SENEGAL)

Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles

MEMORANDUM POUR L'AVENANT 2 AU CONTRAT LTS02

Objet : Mémoire technique pour un avenant n° 2 au Contrat N°MCA-S/DFRI/2003/003 MCA Sénégal relatif à la mise en œuvre de la sécurisation foncière (LTS02) du Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau

1 MOTIF DE L'AVENANT

Le MCA Sénégal par contrat de base, d'un montant de **1 751 701 979,00 CFA**, signé le **30 Janvier 2013** avec le groupement FIT/ Soned Afrique/ CIRAD, pour une durée de 24 Mois, a confié à ce dernier la mise en œuvre de la sécurisation foncière, dans 9 collectivités locales de la zone du projet au Nord. Après 13 mois d'activités intenses d'opérationnalisation des procédures foncières auprès des populations et des institutions locales, il s'avérait indispensable d'augmenter le temps de présence des Experts clés et de l'expert genre pour les faire passer de 13 hommes /mois sur 24 mois à 16 hommes /mois sur 24 mois.

Ce premier avenant sur la durée de présence des experts clés, permettait de rattraper le temps perdu dans le processus de répartition des terres à Ngalenka prévue pour durer 4 mois et qui finalement aura duré 15 mois. En plus, l'introduction de nouvelles réformes dans l'acte III de la décentralisation qui est entré en vigueur après les élections locales de fin juin 2014 a induit la nécessité de maintenir l'accompagnement des Collectivités Locales nouvellement installées. Cet Avenant 1 d'un montant de **133 815 339 F CFA**, signé le **1^{er} Aout 2014** a fortement contribué aux résultats actuels du contrat de LTS02.

Ainsi tout le processus de répartition des terres et de sécurisation foncière, d'accompagnement des producteurs pour leur formalisation en GIÉs et d'obtention du crédit a été bouclé. Dans les 9 communes un processus de matérialisation et formalisation de 3500 titres est en cours dont plus de 2073 déjà cartographiés et introduits dans le système de gestion foncière des collectivités. Ce SIF (Système d'information foncière) est

implanté et fonctionnel dans les 9 communes en plus des registres et du manuel de procédure foncière. Ce résultat permet aujourd'hui l'informatisation des procédures de la chaîne de gestion foncière, simplifie l'exécution des tâches et la mise à jour des données. Elle facilite aussi l'accès aux données et renforce ainsi la transparence dans la gestion et l'administration des terres. Il constitue une création majeure et innovante dans le processus de bonne gouvernance foncière.

A un mois de la fin du contrat LTS02, qui prend fin le 12 février 2014 et à 8 mois de la fin du compact, il serait souhaitable afin de faire du projet une vitrine des projets fonciers du MCC en Afrique :

- D'achever la formalisation des 3 500 parcelles dans la zone du Delta et poursuivre la formalisation dans la zone de Podor et du Delta afin que ces résultats stimulent un engouement dans les communes et constituent un projet pilote de cadastre rural,
- D'assurer la pérennisation du projet au niveau des 9 communes,
- D'assurer aux acteurs des Communes nouvellement instituées et /ou installées, une maîtrise parfaite des nouveaux outils de sécurisation foncière mise en place par le MCA Sénégal,
- D'assurer le renforcement et la dissémination des acquis du projet au niveau local et national.

2 JUSTIFICATIONS DES ACTIVITES DE L'AVENANT

Les activités du contrat ont produit des résultats appréciés et visibles dans la zone du projet, il serait toutefois nécessaire de les maintenir encore un temps et de les orienter spécifiquement vers le renforcement et la pérennisation des acquis du projet foncier et leur capitalisation dans les efforts de réforme en cours. En effet, sur l'ensemble des formations (3 passages) qui étaient prévues pour chaque thématique relative à la maîtrise des outils et leur pérennisation, les 2 premiers ont été dispensés aux conseillers d'avant les élections locales de juin 2014. Après ces deux passages des formations, les élections locales ont abouti aux départs des ¾ des conseillers dans les 9 communes du projet. Certaines commissions ont même été renouvelées quasiment à 100 % dans certaines communes.

Cette situation remet en cause de nombreux acquis de LTS02 dans la perspective de la pérennisation des outils développés en vue de la sécurisation foncière.

Les résultats du LTS pourraient en outre être d'un apport fort appréciable pour l'Etat du Sénégal au moment où on cherche encore la voie la plus adaptée pour procéder à des réformes foncières au niveau national. Les bons résultats acquis et les outils expérimentés pourraient alimenter le débat sur la réforme foncière. C'est pourquoi il est proposé de poursuivre les activités suivantes :



2.1. La formalisation foncière et accompagnement des producteurs

L'aboutissement satisfaisant de l'aménagement de Ngalenka et la mise en place des structures de gestion du périmètre, ne doivent pas faire oublier la nécessité de poursuivre leur accompagnement et leur appui. C'est pourquoi MCA Sénégal est conscient de la nécessité d'une analyse de la dynamique organisationnelle et de gestion de la cuvette de Ngalenka durant les deux premières campagnes qui permettra de faire les recommandations pertinentes. Ces recommandations seront diffusées par MCA aux producteurs à travers les GIEs, l'Union Hydraulique ainsi qu'aux autorités locales de la commune, et des services techniques et administratifs, afin que les insuffisances constatées soient prises en charge de façon adéquate.

L'engouement créé par la communication sur la formalisation et les premiers résultats est tel que, environ 5000 demandes de régularisation en plus de celles déjà identifiées et cartographiées dans le LTS01 sont attendues dans les 9 communes au terme du contrat. L'avenant permettra de prendre en charge convenablement ces besoins.

2.2. Le SIF

Il est installé dans les 9 Communes, toutefois pour sa pérennisation, les acteurs au niveau des communes et les services techniques, chargés d'assurer sa surveillance et son contrôle, regroupés autour du Comité Technique de suivi du SIF (COSSIF) ont besoin d'un accompagnement et d'un renforcement de capacité durant les 8 mois à venir. Les activités du SIF seront principalement :

- la redynamisation du comité technique de suivi du SIF (COSSIF) ,
- l'assistance pour la prise en charge et la correction des anomalies,
- l'assistance continue aux utilisateurs, formation et accompagnement est un accompagnement des cadres de la SAED, des services techniques membres du COSSIF et des agents fonciers,
- la supervision de l'intégration de la formalisation et des enquêtes dans le SIF.

L'avenant permettra de renforcer les acquis et d'assurer une durabilité des impacts escomptés.

2.3. Les activités POAS

La mise en application et la vulgarisation des outils de sécurisation foncière : POAS et CDI est une préoccupation des autorités nationales, et des acteurs locaux du foncier au niveau des différentes communes. Un effort considérable a été réalisé dans le cadre de LTS02. Cependant, il s'avère indispensable de poursuivre ces efforts pour une appropriation et pérennisation de ces outils fonciers. Il sera alors nécessaire de poursuivre, d'accompagner la redynamisation des commissions de zones POAS et de gestion des conflits et de poursuivre de façon continue la vulgarisation et la sensibilisation sur le respect des zones de

vocation. Les outils de sensibilisation et les commissions POAS n'ont été finalement opérationnels qu'à moins de 3 mois de la fin du contrat de base LTS02.

2.4. Les activités spécifiques de pérennisation

Dans le cadre du LTS01, puis du LTS02, le MCA-Sénégal a déployé des efforts considérables dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils performants de gestion du foncier. Cependant, ces outils développés n'ont pas été partagés et institutionnalisés au niveau national et régional. Au niveau local cependant, les élus et le personnel des communes ont reçu des formations sur ces outils qu'ils ont utilisés dans le cadre des activités de formalisation foncière. Globalement, les acteurs des communes ont montré un grand intérêt pour ces outils et les modalités de leur déploiement sur le terrain. Ils semblent aussi être bien imprégnés de l'intérêt de ces outils pour une clarification foncière qui leur facilite la tâche et les sécurise. Tout cela confère déjà une certaine légitimité, ce qui est un préalable important dans l'optique de leur institutionnalisation. L'avenant offre cette opportunité de leur mise en phase avec les réflexions nationales, puis leur capitalisation et institutionnalisation. Le renforcement de capacité se fera de façon continue par un accompagnement des acteurs par les experts.

2.5. L'institutionnalisation des outils de sécurisation foncière

Cette activité se poursuit, elle sera exécutée en même temps que les activités spécifiques de pérennisation des acquis du contrat LTS02.

NB : Les activités prévues dans le LTS02 sont détaillées dans la note technique qui accompagne le memorandum.

3 PERSONNEL ET LA DUREE D'INTERVENTION

Le personnel du contrat de base est maintenu. La durée d'intervention des experts clés et du genre est prolongée de 5,5 mois d'intervention, permettant ainsi de les mobiliser à temps plein et d'atténuer le risque de départ dû à la proximité de la fin du contrat.

Le renforcement des activités du SIF ; la nécessité de traiter et d'intégrer environ 5000 demandes de terres dans le SIF ainsi que le suivi des autres activités SIF dans les 9 Communes a nécessité le renforcement de l'équipe du contrat de base par un assistant SIF (3 mois) et 2 Stagiaire SIF (4 mois) qui seront déployés sur les nouvelles activités de formalisation foncière.

Dans le cadre de la formalisation, ce qui était conçu comme une activité d'accompagnement des Communes est devenu une véritable opération cadastrale qui nécessite des descentes massives sur le terrain. Ce que la commission domaniale ne peut pas faire. C'est pourquoi 19 Stagiaire et un superviseur seront recrutés pour 4 mois comme enquêteur/ cartographes.

Le personnel se présente comme suit :

Type	fonction	Abr	Personnel	Société	Nombre de mois		
Type	fonction	Abr	Personnel	Société	Siège	Terrain	Total
0	Directeur de Projet	ETH	Eric THALGOTT	FIT Conseil	0,27	0,45	0,73
0	Directeur de Projet	MND	Mazie NDIAYE	SONED	0,45	0,45	0,91
0	Coordonateur FIT	JPL	Jean-Philippe Lestang	FIT Conseil	0,55	0,45	1,00
0	Chef de mission	YGN	Yazon GNOUMOU	FIT Conseil		5,50	5,50
4	Expert SIG Senior	FDA	Frank Yves DABIN	FIT Conseil		5,50	5,50
3	Spécialiset PAOS	OFE	Omar FEDIORE	SONED	1,50	4,00	5,50
2	Spécialiste Foncier	ASO	Aziz SOW	SONED	1,50	4,00	5,50
4	Assistante SIF	AsSIF	Marieme K	SONED	-	3,00	3,00
2	Spécialiste Communication	COM	Communication	SONED	1,50	4,00	5,50
1	Sociologue	SCA	Seydou CAMARA	SONED	1,50	4,00	5,50
4	Expert SIG Junior	PAH	Papa Ahmadou SOW	SONED	1,50	4,00	5,50
3	Animateurs POASS	AAN	7 Animateurs	SONED		26,36	26,36
2	Coord Stagiaire	CStag	1 Coordonateurs	SONED		4,00	4,00
2	Stagiaire	Stag	19 Stagiaires (Etape 1) puis 12 (étape 2)	SONED		63,27	63,27
2	Stagiaire SIF	StagSIF	2 Renfort SIF (Etape 1&2)	SONED	8,00		8,00
4	Développeurs SIF	DEV	Développeurs SIF	FIT Conseil	1,59		1,59
2	Socio Genre	OSA	Nogaye GAYE	SONED	1,50	4,00	5,50
0	Logisticien	MS	Mamadou SOW	SONED	1,50	4,00	5,50
0	Chauffeurs	CHA	20 M/H sur la formalisation & 22 H/M sur la continuité du LTS02	SONED	4,20	37,80	42,00
Total Général					26	175	200

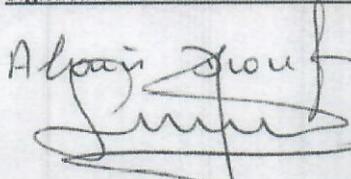
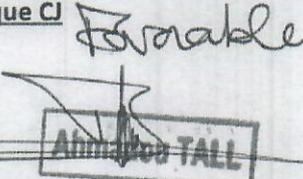
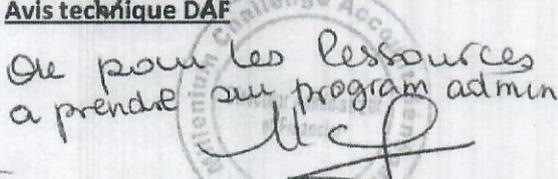
4 IMPLICATION BUDGETAIRE

Le montant des coûts additionnels de l'avenant 2 pour une durée de 5,5 mois qui prolonge le contrat de base, du 13 février 2015 au 31 juillet 2015, est de **694 471 975 FCA**. Ce contrat prolonge la durée du contrat de base de 34,37% et le budget de 36,87%.

L'écart de 2,46% entre l'augmentation du temps et celui du budget se justifie par la mobilisation complémentaire de 3 agents SIF, 19 stagiaires et un coordonnateur pour la formalisation foncière ainsi que la mobilisation d'une logistique complémentaire à cette formalisation. Les experts présents au contrat de base sont vendus au même prix que dans l'avenant.

Le dit montant fera l'objet de négociation avant la signature du projet d'avenant.

	Personnel	Atelier	Communication	NTIC	Logistique	Perdiem	Transport	Total
Activités 1	28 500 000				1 193 626		1 258 558	30 952 184
Activités 2	190 662 611	0	2 700 000	1 000 000	8 412 855	16 700 000	33 870 508	253 345 974
Activités 3	139 355 700	0	4 200 000	0	6 377 309	33 790 000	8 324 230	192 047 240
Activités 4	153 218 372	2 894 000	0	6 000 000	5 851 764	870 000	13 686 762	182 520 898
Activités 5	29 980 394	0	0	0	1 204 870	3 150 000	1 270 414	35 605 679
Grand Total	541 717 077	2 894 000	6 900 000	7 000 000	23 040 426	54 510 000	58 410	694 471 975
	XOF	XOF	XOF	XOF	XOF	XOF	473 XOF	XOF
%	78,0%	0,4%	1,0%	1,0%	3,3%	7,8%	8,4%	100,0%

<p>Signature du service demandeur</p> 	<p>Avis technique DPM</p> 
<p>Avis technique CI</p> <p>favorable</p> 	<p>Avis technique DAF</p> <p>Où pour les ressources a prendre sur program admin</p> 
<p>Approbation DG</p> <p>Papa Modou NDIAYE</p> 